

Communiqué de presse

SPIE lance son opération d'actionnariat salarié SHARE FOR YOU 2026

Cergy, le 24 septembre 2026 - *SPIE, leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications, annonce le lancement de la 10e édition de son programme d'actionnariat salarié, SHARE FOR YOU.*

Du 24 septembre au 15 octobre 2026, les collaborateurs auront la possibilité de devenir actionnaires du Groupe ou de renforcer leur position dans le capital de SPIE, en direct ou via un fonds commun de placement d'entreprise. En 2025, le programme SHARE FOR YOU a remporté un immense succès puisque près de 25 000 collaborateurs de l'entreprise y ont souscrit.

Avec cette nouvelle opération, SPIE propose une fois de plus à ses collaborateurs de s'associer durablement à sa performance.

Le prix de souscription a été fixé à 35,36 euros. Celui-ci tient compte d'une décote de 20 % appliquée à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SPIE sur le marché Euronext Paris, durant les 20 jours de bourse précédant le 18 septembre 2026, soit entre le 21 août et le 17 septembre 2026 inclus.

Cette 10e édition du programme SHARE FOR YOU depuis l'entrée en bourse de SPIE en 2015, est ouverte à plus de 51 000 salariés issus de 18 pays (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, France, Hongrie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse).

Les salariés sont les premiers actionnaires du Groupe depuis décembre 2023. Au 30 juin 2026, ils détenaient 8% du capital.

Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

EMETTEUR

SPIE S.A. (ci-après la « Société »)
Siège social : 10 avenue de l'Entreprise, 95863 Cergy-Pontoise Cedex – France
Capital social : 79 598 276,45 euros
RCS : 532 712 825 R.C.S. Pontoise
Euronext Paris (France)
Action ordinaire code ISIN : FR0012757854

CADRE DE L'OPERATION - TITRES OFFERTS

Les actionnaires de la Société, réunis le 30 avril 2026 en assemblée générale mixte, ont délégué au Conseil d'administration dans leur 22e résolution, la compétence de décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant nominal maximum de 2 000 000 euros, ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservée aux salariés de la Société et des entreprises françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise du Groupe. Le Conseil d'administration a décidé le 29 juillet 2026 le principe d'une émission d'actions ordinaires au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise du Groupe, en a arrêté les principales caractéristiques et a délégué au Directeur Général de la Société les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Bénéficiaires de l'offre d'actions réservée aux salariés : les bénéficiaires de l'offre sont (i) les salariés, et les mandataires sociaux dans les conditions prévues par l'article L. 3332-2 du Code du travail, des sociétés du périmètre qui auront adhéré au plan d'épargne groupe France ou international, selon le cas, quelle que soit la nature de leur contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée, à temps complet ou à temps partiel) et justifiant d'une ancienneté de trois mois à la clôture de la période de souscription et (ii) les préretraités et retraités des sociétés françaises du Groupe qui ont conservé des avoirs au sein du plan d'épargne groupe France depuis leur départ du Groupe.

- Sociétés du périmètre de l'offre :

La Société, et

Les sociétés du groupe SPIE, dont le siège social est situé en France ou en dehors de France, notamment en Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Hongrie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et en Suisse.

- Modalités de souscription : les actions seront souscrites en direct en Allemagne et par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, pour les autres pays, selon la réglementation et/ou la fiscalité applicable dans les différents pays de résidence des bénéficiaires de l'augmentation de capital.

- Formules de souscription : les salariés peuvent souscrire des actions SPIE dans le cadre d'une formule de souscription unique dite « classique ».

- Plafond de souscription : les versements annuels des bénéficiaires de l'offre dans le plan d'épargne groupe France ou international ne peuvent excéder, en application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le quart de leur rémunération annuelle brute, sous réserve de contraintes autres résultant de la réglementation locale.
- Indisponibilité des actions SPIE ou des parts de FCPE correspondantes : les souscripteurs à l'offre devront conserver les actions ou les parts de FCPE correspondantes pendant une durée de cinq (5) ans environ, jusqu'au 1er juin 2031 sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.
- Exercice des droits de vote attachés aux actions : lorsque les actions sont détenues par l'intermédiaire d'un FCPE, les droits de vote attachés à ces actions seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE concerné ; lorsque les actions sont détenues directement par les salariés, les droits de vote seront exercés individuellement par les salariés concernés.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

- Fixation du prix de souscription : le 18 septembre 2026
- Période de souscription : du 24 septembre (inclus) au 15 octobre 2026 (inclus)
- Règlement-livraison de l'offre : prévu le 3 décembre 2026

COTATION

L'admission des actions nouvelles SPIE aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0012757854) sur la même ligne que les actions existantes sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital prévue le 3 décembre 2026.

MENTION SPECIFIQUE POUR L'INTERNATIONAL

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions SPIE. L'offre d'actions SPIE réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

CONTACT BENEFICIAIRES DE L'OFFRE

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur responsable Ressources humaines et/ou à toute autre personne tel que précisé dans les documents remis aux bénéficiaires.

À propos de SPIE

SPIE est le leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Avec 55 000 collaborateurs, SPIE s'engage auprès de ses clients pour conduire les transitions énergétique, numérique et industrielle. Acteur de la décarbonation, le Groupe déploie des solutions performantes et innovantes dans tous les secteurs de l'économie.

Le groupe SPIE a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires consolidé de 10,4 milliards d'euros et un EBITA consolidé de 793 millions d'euros.

www.spie.com

[Facebook](#) – [LinkedIn](#)

Contacts

SPIE

Pascal Omnès
Directeur de la communication Groupe
Tél. +33 (0)1 34 41 81 11
pascal.omnes@spie.com

SPIE

Relations investisseurs
investors@spie.com

IMAGE 7

Laurent Poinot
Tél. +33 (0)1 53 70 74 70
spie@image7.fr

